
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

14 JUIN 1997

PROJET DE DECRET

DEFINISSANT LES MISSIONS PRIORITAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET ORGANISANT LES STRUCTURES PROPRES
A LES ATTEINDRE (1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
PAR MM. NEVEN ET van EYLL

(1) Voir Doc. n° 152 (1996-1997) n°s 1 à 30.

Amendement n° 323

A l'article 16, au § 3, 1^{er} alinéa, supprimer après le mot «compétences», le mot «communicatives».

M. NEVEN.
D. van EYLL.